

Mode de conventionnement : convention d'occupation du domaine public

Afin de préserver l'intérêt floristique, faunistique et écologique des parcelles, le bénéficiaire devra scrupuleusement respecter le cahier des charges.

Une tournée de surveillance mensuelle des cours d'eau est réalisée sur ce tronçon de rivière, les agents du service accèderont une fois par mois au corps de digue.

Prescriptions et contraintes pour l'occupation

Fauchage

Maintien d'un couvert végétal impératif (pas de sol nu)

Fauche du 15 juin au 30 juillet, deuxième passage à concerter.

Exportation des ballots et au maximum des résidus de coupe

Débroussaillage au besoin des abords (clôtures et mitoyenneté, ≈2m)

entre juin et septembre, y compris fauche des chardons avant le 15

juillet

Entretien du corps de digue (150ml) et abords chemin à la

débroussailluse

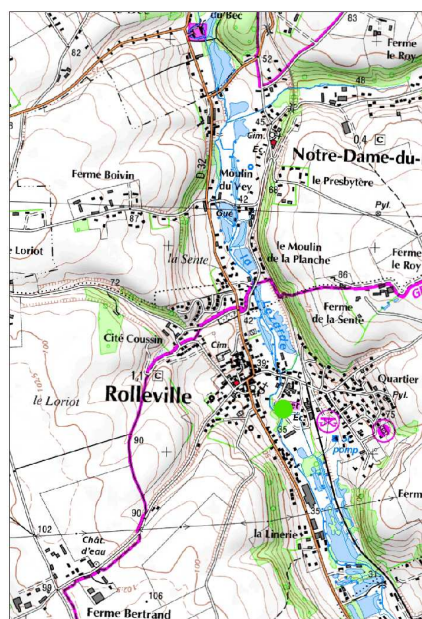
Site non clôturé

Interdiction d'irrigation, du drainage et de toutes formes

d'assainissement.

150 ml de corps de digue à entretenir

Situation géographique



Surface parcelle : 15 385 m² - surface exploitable : 6 700 m²

Montant de la redevance : 68,02€ - valeur qui sera actualisée selon le dernier indice national des fermages en vigueur



Critères d'attribution

Les candidats sont réputés connaître le site et ses contraintes (accès, déplacement, abris)

Critères d'attribution

Fauche	Description des modes opératoires et prise en compte du cahier des charges	5 points
	Description et prise en compte de la gestion des abords et zones non fauchées	2 points
	Mesure pour la préservation de la faune et de l'environnement	3 points
	Motivation de la candidature, statut de l'intervenant, expérience, solidité du projet	2 points
TOTAL		12 points

En cas d'égalité sur la note totale sera retenu le candidat ayant la meilleure note au critère « Description des modes opératoires »